Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_031-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-031
CONSEIL MUNICIPAL 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions : 1

Date de convocation
01/06/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme DENIARD Géraldine donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
M. COCHET Serge donne pouvoir à Mme BODIN Laura
M. BOIS Florian donne pouvoir à MMMMM. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme MEZANGE Véronique

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme COLLAS Céine

2026-031 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ETE 2026

Madame TULANNE Elodie, Adjointe, informe que le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes habitants de la commune d'effectuer des missions de courte durée participant à l'amélioration du cadre de vie communal, en contrepartie d'une indemnisation.
Vu l'avis favorable de la commission n°2 du 28 mai 2026,

Il est proposé :

- Public concerné : jeunes âgés de 15 à 17 ans, domiciliés dans la commune ;
- Durée des missions : maximum 3 heures par jour ;
- Indemnisation : 15 € par mission ;
- Encadrement assuré par les services municipaux ;
- Signature d'une charte d'engagement par le jeune et ses représentants légaux.

Il est précisé que ce dispositif ne constitue pas un contrat de travail.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_031-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, dans le cadre de la régie argent de poche.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité et une abstention décide :

- **D'accepter le dispositif argent de poche pour l'été 2026**
- **D'autoriser Mme la maire à signer les documents relatifs à ce dossier**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 05/06/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura